



LASEP

Ecole fondamentale

Fête de Football
Journée des Dirigeants
Vade-mecum LASEP
Directive: Extrait du casier judiciaire récent
Réunion du CC du 7.03.2016

BIO 8

2015 - 2016



paraît 10 fois par
année scolaire
imprimé par nos soins

L A S E P
3, route d'Arlon
L-8009 Strassen

Tél 48 55 70
Gsm 691 48 54 47
ou 691 48 55 70

Fax 48 54 47
info@lasep.lu
www.lasep.lu

Calendrier sportif 2015 - 2016

Jeudi 26.5.	« Fit mam Sporty » à la Coque	C1-C4
Jeudi 16.6.	Fête de Football à Cessange	C3-C4

Journée des Dirigeants 2016 (organisateur AS ETTTELBRUCK)

La traditionnelle « Journée des dirigeants » de la LASEP à laquelle tous les dirigeants, accompagnateurs et secrétaires de la LASEP sont cordialement invités, aura lieu **le vendredi 1^{er} juillet 2016 à Roost.**

Voici le programme:

17.30 heures - Visite du LUXLAIT VITARIUM à Roost

19.30 heures - Dîner au restaurant du VITARIUM

Veillez indiquer séparément le nom des personnes intéressées à participer à la visite, respectivement au dîner!



Inscription

Les inscriptions sont à regrouper par AS et à envoyer pour le **9 juin 2016** au plus tard à l'adresse email inscriptions@lasep.lu en indiquant:

- ***le nom du dirigeant / secrétaire responsable de l'inscription***
- ***son numéro de téléphone et son adresse email***
- ***le nom de son AS***
- ***le **nom** des personnes participant à la visite (rdv. 17.30 heures - VITARIUM à Roost)***
- ***le **nom** des personnes participant au dîner (rdv. 19.30 heures - au Restaurant)***

29. Fussballfest fir Jongen a Meedercher zu Zéisseng, de 16.6.2016

- La 29^e édition de la Fête de Football aura lieu au Centre sportif Boy Konen à Cessange
- Un secrétariat est ouvert à partir de 13.30 heures pour vérifier les fiches d'inscription (inscription des enfants sur la licence collective)
- Les dirigeants sont priés d'apporter une copie de la licence collective de leur AS actualisée et validée au préalable par le secrétariat général.
- Les enfants doivent être licenciés au moment de la date d'inscription pour la participation au championnat de football en question.



A) Equipes

- 24 équipes open et 12 équipes filles sont admises au tournoi.
- Une équipe open et une équipe filles par AS.
Une AS peut inscrire une deuxième équipe dans chaque catégorie sous réserve des disponibilités. Dans ce cas les joueurs ne sont plus interchangeables après le début des rencontres.
- Une équipe est composée d'un maximum de 10 joueurs :
7 joueurs évoluent sur le terrain: 1 gardien de but et 6 joueurs de champ.
- Equipe open: 10 joueurs (minimes-scolaires-débutants: garçons/filles) avec un maximum de 2 minimes, qui ne doivent pas évoluer simultanément sur le terrain
- Equipe filles: 10 joueuses (minimes-scolaires-débutantes) avec un maximum de 2 minimes, qui ne doivent pas évoluer simultanément sur le terrain
- **Les poussins ne sont pas admis à ce tournoi.**
- Pour bien distinguer les équipes opposées sur le terrain, le port d'**uniformes de couleurs différentes** est vivement souhaité.

B) Durée des rencontres et terrains

La durée des rencontres (en principe 10 minutes) et les dimensions des terrains seront adaptées au nombre d'inscriptions de manière à ce que le tournoi se déroule entre 14.00 et 18.00 heures.

La dimension des buts est de 5 X 2 mètres.

C) Matches

- Le coup d'envoi est prévu pour 14.00 heures
- Les matchs seront dirigés par des arbitres neutres.



- Les équipes doivent être prêtes à l'appel des arbitres pour garantir le bon déroulement du tournoi. Les dirigeants sont priés de regrouper leurs joueurs/joueuses au moins 5 minutes avant le coup d'envoi de leur match derrière le but du terrain où l'équipe devra jouer.
- Les matchs seront joués avec un ballon n°4 selon le règlement de la FLF pour la catégorie „poussins“, y compris corner, remise en jeu, coup franc et hors-jeu (Abseits).
- Le port de chaussures de football avec **crampons en caoutchouc** est autorisé.

D) Classement

- Le classement se fait par addition des points obtenus comme suit :

victoire	5 points
égalité avec buts (1-1 ; 2-2 ; etc.)	3 points
égalité sans buts (0-0)	2 points
défaite avec buts (3-5; 1-2; etc.)	1 point
défaite sans buts (0-1; 0-2; etc.)	0 point

- En cas d'égalité de points à la fin des éliminatoires, le classement sera fait d'après:
 - 1) la différence de buts
 - 2) le nombre de buts marqués
 - 3) les penalties : 3 penalties par équipe classée ex-aequo seront tirés par 3 joueurs différents
- Pour les matchs de classement, il sera procédé à 3 tirs de penalties en cas d'égalité de buts lors du match.

E) Déroulement

- Les matchs seront disputés simultanément sur 6 terrains : 4 terrains pour les équipes open et 2 terrains pour les équipes filles.
- Les matchs de la première phase détermineront dans quelle poule les équipes joueront lors de la phase suivante. Les matchs de la phase finale détermineront le classement final.
- Aucune équipe ne sera éliminée après la première phase.
- Chaque équipe pourra jouer un maximum de matchs selon les disponibilités d'après les inscriptions.

Esprit LASEP

D'Matmaache vun all Spiller, den Teamgeescht an de Fairplay si bei der LASEP prioritär!!

D'Ekipp vun der CTS vun der LASEP wënscht all AS vill Spaass.

Inscription

Les inscriptions sont à envoyer pour le 2 juin 2016 au plus tard à l'adresse email inscriptions@lasep.lu en indiquant:

- ***le nom de l'Association sportive***
- ***le nom du dirigeant responsable, son numéro de téléphone et son adresse électronique***
- ***les équipes participantes (équipes open, équipes filles)***



Vade-mecum LASEP

Les présidents d'école **informent le secrétariat général de la LASEP de la présence d'activités LASEP dans leur école**. Le cas échéant, ils sont tenus de communiquer le nom du responsable de leur association sportive locale afin d'éviter toute activité LASEP non déclarée au secrétariat général.

Les séances d'entraînement hebdomadaires LASEP prises en charge par le MENJE dans le cadre des activités connexes dans l'intérêt de l'école sont à considérer comme **leçons hors contingent**.

Outre le temps d'activité sportive et de préparation d'une séance d'entraînement hebdomadaire LASEP **équivalent à une unité d'enseignement direct**, le dirigeant LASEP est tenu d'assurer la surveillance des enfants avant et après la séance telle que définie par l'organisation scolaire arrêtée par le conseil communal et ceci jusqu'au moment de la prise en charge des enfants par les parents ou par un autre organisme au plan périscolaire.

Les enseignants peuvent bénéficier soit d'une décharge dans leur tâche d'enseignant soit d'une heure supplémentaire, même si les activités LASEP n'ont pas lieu à l'école à laquelle ils sont affectés. Aucune activité LASEP **ne peut être comptabilisée comme appui pédagogique**. Un dirigeant est autorisé à donner des séances LASEP dans **deux AS différentes au maximum**.

Les enseignants qui dans le cadre des activités LASEP bénéficient d'une décharge soit dans leur tâche, soit comme heure(s) supplémentaire(s), sont obligés de **prester ces entraînements de façon régulière**. Ceci implique que les séances d'entraînement en question ne peuvent en aucun cas être remplacées par des sorties quelconques.

Les **éducateurs de l'éducation précoce** peuvent prester les séances LASEP dans le cadre des 102 heures de travaux socio-éducatifs.

Les **éducateurs de la Maison Relais** peuvent bénéficier d'une décharge dans le cadre de leur contrat de travail. Un avenant au contrat de travail existant devra être conclu avec le gestionnaire.

Toute séance d'entraînement hebdomadaire LASEP doit être autorisée par la Commission des finances de la LASEP sur base du nombre d'enfants licenciés. En principe une séance hebdomadaire est accordée aux associations locales par **15 enfants licenciés**. Pour les enfants

- de l'éducation précoce, une séance hebdomadaire par **8 enfants** est accordée.
- du cycle 1 (préscolaire), une séance hebdomadaire par **12 enfants** est accordée.

Une séance accordée par la LASEP devra être soumise au **vote du conseil communal** dans le cadre de **l'organisation scolaire**. Ensuite la séance devra être inscrite au **système SCOLARIA** par le responsable du service scolaire ou le président d'école d'une part et par le titulaire de la séance d'autre part.

Tout changement au niveau des séances prises en charge par le MENJE autorisé par la LASEP après le 30 septembre devra être soumis à l'accord de principe de **l'inspecteur du ressort** et au **vote du conseil communal** dans le cadre d'un avenant à **l'organisation scolaire**. Ensuite la séance en question devra être inscrite/rectifiée au **système SCOLARIA** par le responsable du service scolaire ou le président d'école d'une part et par le titulaire de la séance d'autre part.

Outre les membres du personnel enseignant (instituteurs, chargés de cours, instructeurs de natation,...) et les éducateurs (Maison Relais et éducation précoce), sont autorisés à être dirigeants LASEP

- les **titulaires d'un brevet d'État ENEPS et les entraîneurs sportifs qualifiés (sport pour enfants âgés de 3 - 12 ans)** après prestation d'une leçon témoin
- les étudiants en 4^e année d'études pédagogiques

En principe, tous les dirigeants LASEP doivent avoir des connaissances suffisantes en **langue luxembourgeoise**. Toutefois le Comité Central se réserve le droit de juger au cas par cas.

Les futurs enseignants peuvent faire valoir les activités LASEP dans le cadre des **80 heures d'activités périscolaires** demandées en vue de l'accès à la fonction.

À partir de la rentrée scolaire 2016-2017, toute personne autorisée à donner des séances d'entraînement LASEP qui ne fait partie ni du corps enseignant ni du personnel des Maison Relais sera obligée à présenter un **extrait du casier judiciaire** (bulletin N°2 et bulletin spécial « Protection des mineurs ») avant de commencer les activités LASEP.

Le Comité Central exige la détention du **brevet Junior Lifesaver de la FLNS** pour les dirigeants de cours de natation LASEP. Les responsables des AS sont priés de communiquer par courrier électronique tous les noms des titulaires de cours de natation LASEP au secrétariat général.

Tous les **remplacements** doivent être signalisés au secrétariat général avant la prestation de la séance en question. Les dirigeants LASEP ayant les séances d'entraînement hebdomadaires LASEP dans leur tâche peuvent, en cas d'absence, être remplacés par un membre du pool des remplaçants.

Toute activité LASEP (excursions, randonnées, patinoire, escalade,...) qui ne fait partie ni du calendrier officiel de la LASEP ni des séances d'entraînement hebdomadaires accordées par la Commission des finances **doit être obligatoirement accordée au préalable par le secrétariat général**.

Vu l'importance pour les enfants d'apprendre à connaître une multitude de disciplines sportives, il est insisté sur le fait que la LASEP poursuit la philosophie **MULTISPORTS**.

Il est souligné qu'une séparation des sexes ne correspond ni à l'esprit intégrant de la LASEP ni à l'article 4 de la loi scolaire du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental qui dit que l'enseignement est commun aux filles et aux garçons. **Une séparation systématique des sexes lors de l'inscription à la LASEP est donc inadmissible.**

Pour toute question supplémentaire à propos de l'autorisation d'activités LASEP, veuillez contacter Nicole KUHN - DI CENTA, présidente de la Commission des finances de la LASEP à l'adresse électronique nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu ou au numéro de téléphone 691485570.

Pour le Comité Central de la LASEP,

Tom JANDER
Secrétaire général



Extrait du casier judiciaire récent (3 mois) Bulletin N°2 et bulletin spécial « Protection des mineurs »

À partir de la rentrée scolaire 2016-2017, toute personne autorisée à donner des séances d'entraînement LASEP **qui ne fait partie ni du corps enseignant ni du personnel des Maison Relais** sera obligée à présenter un **extrait du casier judiciaire récent** (bulletin N°2 et bulletin spécial « Protection des mineurs ») **avant de commencer les activités LASEP.**

Les secrétaires des AS seront d'ores et déjà invités à prévenir **tout nouveau membre du personnel de leur section LASEP qui ne fait partie ni du corps enseignant ni du personnel des Maison Relais**, de se procurer les documents demandés auprès des instances compétentes et de les faire parvenir au secrétariat général, ceci **pour la période allant du 1^{er} au 30 septembre 2016.**

Il est souligné **qu'aucune des personnes visées par cette directive n'est autorisée à commencer ses activités LASEP sans avoir rempli cette condition.**

Merci de votre compréhension!

Extrait du rapport de la réunion du CC de la LASEP du lundi, 7 mars 2016 à Strassen

Présences: GIERENZ Steve, JANDER Tom, KIMMEL Steve, KINTZELE-MAJERUS Simone, KUHN – DI CENTA Nicole, MARX Steve, RATH Marcel, RESSLINGER Carole, SCHNEIDER Gilbert, STOOS Carole, WESQUET Stéphanie.

Invités: MOUTHUY Stéphane, SORRAS Alex, VUKOJEVIC Philippe, WAGENER Claude, WESQUET Philippe (délégation FLDE)

Excusé: BRAUN Christian

Sujets principaux traités : collaboration avec la FLDE, échange de poste entre secrétaire général et trésorier général, formations LASEP, réunion à l'inspectorat EF, 50^e Congrès ordinaire, grand évènement « Fit mam Sporty » à la Coque

Entrevue « Fédération Luxembourgeoise des Échecs »

La réunion est précédée d'une entrevue avec une délégation de la FLDE en vue d'une collaboration. Vu l'effet propice des activités de jeux d'échecs au développement des enfants prouvé par une multitude d'études, il est retenu d'intégrer un **atelier de jeux d'échecs sous la responsabilité de la FLDE au grand évènement « Fit mam Sporty » à la Coque**. (nouvelle date: 26 mai 2016) D'ailleurs il est envisagé de publier sur www.lasep.lu un **recueil d'activités ludiques autour des Échecs** rédigé par les responsables de la FLDE.

Communications du président

Marcel RATH salue les membres et se réjouit du bon déroulement du 50^e Congrès ordinaire à Steinsel en date du 18 février 2016. Il remercie une fois de plus les membres du Comité Central de leur confiance et les informe d'une **entrevue demandée par une journaliste du Luxemburger Wort** à propos de la LASEP en date du 26 février 2016 ainsi que de l'article paru le lundi 7 mars 2016.

Présentation : Fête de Handball, Schwammspiller a Schwammpass

Gilbert SCHNEIDER présente l'état des préparations des manifestations susmentionnées. Il est retenu que le Schwammpass devra être signé par un responsable LASEP figurant sur l'organigramme des manifestations. D'ailleurs les **modalités d'inscription pour les manifestations** avec un nombre de participants limité devront être révisées, ceci pour des raisons d'équité parmi les AS intéressées.

Approbation du rapport de la réunion du CC du 3 février 2016

Le **rapport** de la réunion du Comité Central du 3 février 2016 est approuvé de façon unanime.

Informations du secrétariat général

- Tom JANDER propose au Comité Central d'accorder l'échange de poste entre le secrétaire général et le trésorier général, ceci pour des raisons familiales et de santé de la part du secrétaire général. Tom JANDER est nommé au poste de trésorier général et Steve KIMMEL au poste de secrétaire général à partir du 15 septembre 2016, jour de la rentrée scolaire 2016-2017, à l'unanimité.
- Tom JANDER informe le Comité Central de la lettre de démission d'Alain JUNG de ses fonctions de membre du Comité Central avec effet en date du 15 février 2016.
- Il fait également part de la **publication de l'annonce LASEP** aux bulletins syndicaux du SEW et du SNE ainsi qu'au CEN du MENJE.
- Lors de la réunion du 3 février 2016, il était évoqué que certaines formules du **nouveau formulaire EXCEL de la licence collective** qui déterminent les catégories d'âge des enfants ont été endommagées par certains dirigeants. Les concernés ont été contactés par le responsable des licences Steve KIMMEL en vue d'une assistance à une rectification. Il est retenu que les cellules qui contiennent des formules devront être sécurisées pour la rentrée 2016-2017.
- Lors de la **formation EXCEL** organisée par Steve KIMMEL sur demande d'un bon nombre de dirigeants, trois participants étaient présents. Ce sujet ne sera plus traité à l'avenir dans le cadre d'une formation continue LASEP.
- Il est retenu d'organiser une **formation continue « Butzen »** le samedi 7 mai 2016 au hall sportif à Lintgen. Les personnes responsables sont Simone KINT-ZELÉ-MAJERUS et Carole STOOS en concertation avec les responsables Butzen de la CTS, Claudine GOERGEN et Tania VALLE.
- Une **formation continue « Danse avec les enfants »** proposée par Carole RESSLINGER sera organisée au premier trimestre de l'année scolaire 2016-2017.

Bilan du 50^e Congrès ordinaire du 18 février 2016

Les échos de la part des invités étaient très positifs. Il est retenu de ne plus lire en détail les résultats des championnats ainsi de même pour le calendrier entier des activités sportives, ceci pour alléger l'ordre du jour des futurs congrès. L'exposé de Jean-Sébastien DAUCH est fortement apprécié. La présentation de son exposé a été mise à la disposition de tous les intéressés.

Bilan de la réunion à l'inspectorat EF du 23 février 2016

Cette réunion de concertation très fructueuse en présence de la présidente du Collège des inspecteurs Nicole WAGENER, de l'inspectrice Francine VANOLST et des inspecteurs Joa BAUM, Alex KOCKHANS et Gérard ROETTIGERS s'est déroulée dans un climat particulièrement positif. Son importance est confirmée par les membres du Comité Central. La LASEP y était représentée par Tom JANDER, Steve KIMMEL et Nicole KUHN – DI CENTA. Beaucoup d'informations concernant le personnel de la

LASEP, le fonctionnement administratif et les activités sportives ont pu être échangées. Des questions de la part des inspecteurs ont pu être analysées et il a été retenu de **répéter ces entretiens de façon annuelle.**

Suite à cette réunion un **vade-mecum** à propos de la procédure de demande de décharges LASEP-MENJE en particulier et des activités sportives en général, ainsi qu'un relevé des objectifs principaux du nouveau concept sportif innovateur de la LASEP sont parvenus au bureau exécutif du Collège des inspecteurs. Un point du vade-mecum à relever est qu'aucune activité LASEP **ne peut être comptabilisée comme appui pédagogique.**

Bilan du Congrès « Bewegte Kindheit » à Osnabruck

Les participants ont vivement apprécié les contenus et l'organisation des formations et il est retenu qu'ils organiseront des formations continues LASEP au sujet des nouvelles connaissances recueillies pendant l'année scolaire 2016-2017.

Sur demande de Nicole KUHN – DI CENTA, **Prof. Dr. Renate ZIMMER** a donné son accord pour organiser une formation au Luxembourg sous l'égide de la LASEP.

Rapport de la réunion de la CTS du 24 février 2016

- Les bilans des manifestations Freed mat Liichtathletik, promotion Basketball et promotion Rückschlagspiele ont été dressés:
 - 1) Certains ateliers de la manifestation Freed mat Liichtathletik ainsi que le règlement concernant les catégories d'âge seront révisés.
 - 2) Le hall sportif à Bertrange pourra accueillir une centaine de participants par séance lors de la prochaine promotion Basketball.
 - 3) Certaines activités de la promotion Rückschlagspiele trop difficiles ont été adaptées. Le recueil des activités adaptées sera publié sur www.lasep.lu.
- Les manifestations Butzen an der Coque, Fête de Handball et jeux aquatiques ont été organisées.
- Les activités au COSL-Spillfest ainsi que l'organisation du grand évènement « Fit mam Sporty » devront être planifiées avant la mi-mars 2016. Pour le COSL-Spillfest, il est envisagé d'organiser un atelier de danse et un atelier de Slackline.
- La grande divergence entre le nombre d'inscriptions et les présences réelles aux fêtes sportives a été discutée.

Grand évènement « Fit mam Sporty » le 12 mai 2016 à la Coque

Il est retenu que le grand évènement du 12 mai 2016 sera **reporté au 26 mai 2016** pour des raisons d'organisation et que la **course d'endurance prévue sera annulée** à cause des chantiers autour de la Coque. Toutes les activités auront donc lieu à l'intérieur et l'horaire du grand évènement à la Coque du 4 juin 2015 sera repris. Une collaboration avec le **Service des sports de la Ville de Luxembourg** sera demandée en vue de l'organisation d'un atelier « Fitness-Dance ».

La prochaine réunion du CC aura lieu le mardi, 12 avril 2016 à 18.30 heures à la Maison des Sports à Strassen.

Les partenaires de la LASEP

ALL ABOUT PRINTING

G R O U P E
CK
CHARLES KIEFFER

2, rue Léon Laval Z.A. am Bann
L-3372 Leudelange
Tél. : 26 380-1
info@ck-online.lu
www.ck-online.lu



KONICA MINOLTA



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



lalux⁺
ASSURANCES



voyages

emile weber

www.voyages-weber.lu

éischtklasseg reesen